

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*
Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 JANVIER 2018

AFFICHÉ LE 19 JANVIER 2018

CS-180117-6

REÇU
25 JAN. 2018
S/P ROCHEFORT

Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	13
- Absents :	01
- Pouvoirs :	00

**CS-180117-6 CONVENTION D'APPUI ADMINISTRATIF EN MATIÈRE DE POLICE PORTUAIRE
PAR LE DÉPARTEMENT**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept janvier à seize heures trente, le Comité syndical dûment convoqué le onze janvier deux mille dix-huit s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. François PATSOURIS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Michel PRIOUZEAU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme WATRIN Béatrice
(Suppléante de M. BARRAUD) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Olivier MARTIN
(Suppléant de M. SALLAFRANQUE) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme. Monique RENAUD
(Suppléante de M. LYS) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Dominique TONNAY (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Mickaël VALLET (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. Maurice Claude DESHAYES (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- Mme. Fabienne AUCOUTURIER (T) Conseil départemental
- M. Pascal FERCHAUD (T) Conseil départemental

En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

LES ABSENTS :

- Mme. Marie-Pierre QUENTIN (T) Conseil départemental

o o o o

Secrétaire de séance : GUILLAUD Roger

o o o o

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE
DE LA SEUDRE
COMITÉ SYNDICAL DU 17 JANVIER 2018**

**CS-180117-6 CONVENTION D'APPUI ADMINISTRATIF EN MATIERE DE POLICE PORTUAIRE
PAR LE DEPARTEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et plus particulièrement les articles L 5331-5 et L 5331-6 attribuant à l'exécutif du groupement de collectivités territoriales la compétence en qualité respectivement d'autorité portuaire et d'autorité investie du pouvoir de police portuaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu la convention de transfert de compétence du Département de la Charente-Maritime au Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre,

Considérant que le syndicat mixte ne dispose pas dans l'immédiat des moyens humains qualifiés pour assurer l'exercice de la compétence en matière de police portuaire,

Considérant la proposition du Département de la Charente-Maritime de mettre occasionnellement à la disposition du Syndicat Mixte l'un de ses agents dûment assermenté,

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe, d'appui administratif en matière de police portuaire avec le Département,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

25 JAN. 2018

S/P ROCHEFORT

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports de l'Estuaire de la Seudre,

SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE

PLACE FAURE-MARCHAND
17390 LA TREMBLADE


Jean-Pierre TALLIEU

